

MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

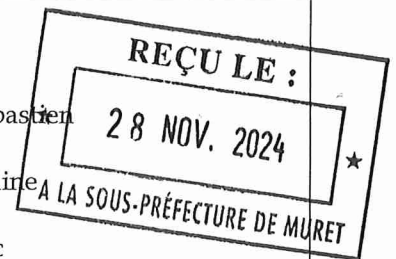
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2024  
Délibération modificative de  
la délibération datée du 05 novembre 2024  
suite à une erreur matérielle

DOSSIER N° 2024-54 : CONVENTIONNEMENT POUR DEPÔT-VENTE A LA MEDIATHEQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINIE, Troisième Adjoint au Maire du Fousseret.

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :</b> 19	<b>VOTANTS :</b> 19
<b>PRESENTS :</b> 11	BENAZET Nadine, DAURE Nicolas, DUTREICH Nicole, FRONTEAU Joris, GALIAY Jean-Sébastien, LAFARGUE Claudine, MARTINIE Laurent, NAUSSAC Frédérique, PERONNET Odile, TORILLON Martine, VILLEMUR Frédéric
<b>ABSENTS :</b> 8	BANULS Cédric : procuration à PERONNET Odile BELMONTE José : procuration à MARTINIE Laurent BOST Romain : procuration à DAURE Nicolas BOULINEAU Christophe : procuration à GALIAY Jean-Sébastien CAPOUL Sabine : procuration à FRONTEAU Joris DROCOURT Angélique : procuration à LAFARGUE Claudine LAGARRIGUE Pierre : procuration à NAUSSAC Frédéric LIGONNIERE Vincent : procuration à VILLEMUR Frédéric



SECRETAIRE DE SEANCE : PERONNET Odile

Monsieur MARTINIE informe l'Assemblée d'une sollicitation de la société « Les Jardins du Pré d'Ambres » pour mise à disposition gracieuse d'un espace au sein de la Médiathèque en vue de lui permettre d'écouler plus aisément les paniers de légumes de saison (avril à janvier) commandés par sa clientèle.

Ayant donné son accord de principe, il propose de préciser et arrêter les modalités de cette mise à disposition (durée d'un an renouvelable et redevance à 1€), ce, dans le cadre d'une convention type en annexe de la présente, ouverte par ailleurs à tout autre professionnel du même type pour prestations équivalentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- ARTICLE 1 :** de fixer la durée de la convention, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024
- ARTICLE 2 :** de fixer le montant de cette mise à disposition à 1.00 €
- ARTICLE 3 :** d'approuver la convention type ainsi proposée, ci-annexée, et d'autoriser Monsieur Le Maire à la conclure et à la signer avec « Les Jardins du Pré d'Ambres ».
- ARTICLE 4 :** de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 21 novembre 2024.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (08 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90  
dgs@mairie-lefousseret.fr